dimanche 04 septembre 2022, Sainte Rosalie

Montcuq-en-Quercy-Blanc. Centrale photovoltaïque : le refus de la préfecture

Le lieu d'implantation de la centrale, sur le plateau de Lebreil, couvre 65 hectares, sur trois sites. Photo Liliane Haussy

Environnement, Montcuq-en-Quercy-Blanc

Publié le 03/09/2022 à 05:08

Écouter cet article Powered by ETX Studio 00:00/03:48

L'essentiel

La préfecture vient de rejeter la demande d'installation d'un parc photovoltaïque de 65 hectares sur Lebreil à Montcuq-en-Quercy-Blanc.

La préfecture a rejeté la demande de la société SAS Photosol Développement relative à l'installation d'un parc photovoltaïque de 65,32 ha sur trois sites localisés à Lebreil, sur la commune de Montcuq, respectivement de 11,8 ha, 16,08 ha et 38,06 ha (voir nos précédents articles). L'arrêté stipulant les motifs du refus des trois permis de construire est signé du préfet Michel Prosic, en date du 25 juillet, quelques jours avant son affectation en Corse. Le 4 août, la mairie de Montcuq accusait réception du document. Il est consultable in extenso sur son site internet.

Le sujet avait fait débat et divisé les habitants. Les motifs du refus du préfet font écho aux arguments exprimés dans les deux réunions publiques organisées par l'association "Environnement juste" et les collectifs de citoyens opposés au projet. Lenquête publique menée par le commissaire-enquêteur Hubert Calmels avait totalisé 327 contributeurs, dont 62% étaient favorables à la centrale. Les objections du préfet portent essentiellement sur le volet agricole, le parc devant être implanté sur des terres évaluées comme "peu productives" par Photosol, mais identifiées par le SCOT de Cahors et du sud du Lot "comme des espaces relevant de la catégorie des enjeux économiques forts-terres à fort potentiel agricole et culture à haute valeur ajoutée, créatrice d'emplois". La Charte départementale de développement des énergies renouvelables va dans ce sens : "Les installations photovoltaïques doivent être exclues des terrains à vocation agricole". L'arrêté rappelle la loi. "Les constructions et installations mentionnées ne peuvent être autorisées que lorsqu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière (...) et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels ou des paysages".

Par ailleurs le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) préconise "d'éviter la fragmentation et le mitage des surfaces agricoles en vue d'assurer leur viabilité économique". En outre, deux des trois sites sont identifiés comme faisant partie du dispositif régional de trame verte et bleue en leur qualité de corridors écologiques associés aux réservoirs de biodiversité en milieux ouverts et semi-ouverts.

La particularité de ce projet agrivoltaïque est l'installation d'un jeune éleveur d'ovins sur le site et d'une activité apicole jugée "insuffisamment aboutie" par le préfet. Ce dernier réfute le concept d'agrivoltaïsme, arguant "que l'installation d'un jeune agriculteur n'est pas conditionnée par la réalisation du parc photovoltaïque, l'agriculteur étant installé depuis le 28 février 2022". Par ailleurs les travaux scientifiques "n'accréditent pas des rendements fourragers sous les panneaux ni une production ovine économiquement viable. En induisant le remplacement de cultures à valeur ajoutée importante par des jachères pâturées et mellifères de moindre valeur agro-économique, on procède à une perte de valeur préjudiciable pour l'économie agricole locale", est-il notamment stipulé. En conclusion "le projet ne saurait donc être regardé comme relevant de l'agrivoltaïsme et ne saurait être considéré comme compatible avec une activité agricole significative ni avec la préservation des espaces naturels".

Le maire de Montcuq a indiqué que dans un premier temps un recours à l'amiable serait déposé, avant toute démarche devant le tribunal administratif.

L'Incompréhension pour le maire de Montcuq

Pour Alain Lalabarde, maire de Montcuq, c'est la douche froide. "Cette décision est incompréhensible! Tous les voyants étaient au vert. Le préfet n'a pas tenu compte des études qui ont été menées, ni des conclusions de l'enquête publique à laquelle une large majorité de gens avaient contribué en soutenant le projet, ni de l'avis de la chambre d'agriculture. C'est un déni de démocratie! Il n'y a pas une seule raison acceptable dans ce refus. J'ai du mal à comprendre le parti pris dont il a fait preuve. La nouvelle préfète va-t-elle pouvoir revenir sur la décision de son prédécesseur ? On a perdu une bataille, mais je ne suis pas en colère".

L.H.

Voir les commentaires

Vous souhaitez suivre ce fil de discussion ? Suivre ce fil

Réagir

Vous avez droit à 3 commentaires par jour. Pour contribuer en illimité, abonnez vous.

S'abonner

Ajouter un commentaire

Publier mon commentaire

Lire la charte de modération

Les commentaires (1)

yadaba Il y a 17 heures

J'ai personnellement été stupéfait par les remarques désinvoltes du maire rapportées dans votre article. Le maire semble être un optimiste ultime. Aucun des voyants n'était vert, comme il l'affirme. Bien au contraire, ils étaient tous ROUGES. Seulement les avis erronés et non informés du conseil municipal, à partir de 2018 et pour lesquels ils ne pouvaient pas revenir, persuadés par un vendeur d'usines photovoltaïques, sans, pour la plupart, d'informations sur le projet lorsqu'ils l'ont voté, la communauté de communes - qui n'a même pas discuté de l'impact environnemental lorsqu'on leur a demandé leur avis, ils ont juste validé l'ensemble de l'énorme projet en 6 minutes chrono, et, il semblerait que le département et même un député, aient soutenu ce projet mal conçu et en réalité illégal, et contre leurs propres principes et la loi. Aveugles par l'idée d'une certaine énergie "propre" sur leur "territoire" et de sommes d'argent venant du ciel coulant dans leurs coffres, ils sont passés à côté des faits de base et des besoins réels de leurs communes, de leur département et de l'intérêt national dans la lutte urgente contre les effets du changement climatique. Loin d'être un déni de démocratie, c'est tout le contraire, c'était une parfaite expression de la démocratie réelle, grâce notamment aux efforts d'une petite association et d'un collectif d'habitants, soutenus par des personnes convaincues et informées, qui ont su informer les populations à temps pour réagir lors de l'enquête publique, et Dieu merci, la sagesse impartiale de la préfecture a su voir le bois des arbres, et à travers l'énorme programme des "avis" envoyés par les familles et amis des différentes personnes et collectivités et autres intéressés directs impliqués prétendant soutenir le projet. La plupart des 63% d'avis favorables cités étaient - typiquement - "Je suis pour le projet, c'est une excellente idée - en plus cela installera un jeune agriculteur ! ...
Je vous invite tous à lire réellement - et à comprendre - les raisons souvent extrêmement détaillées exprimées contre ce projet par la "minorité" de 37%.
C'est un grand résultat pour l'avenir de la France, tant sur le plan énergétique que sur le plan agricole, surtout dans le monde incertain d'aujourd'hui, et il doit être défendu vigoureusement par nous tous. Mettons toutes ces énergies renouvelables sur des zones déjà artificialisées, et aidons nos agriculteurs à survivre en produisant localement des denrées alimentaires que nous pourrons tous acheter et consommer.

RÉPONDRE

SIGNALER UN ABUS

Les plus lus

Lus Commentés

1. Météo. Un cyclone tropical prend-il la direction de la France ? Un météorologue espagnol s'inquiète d'une activité anormale
2. Musique. VIDEO. Un chanteur insulte Emmanuel Macron sur scène lors d'un festival auquel le président s'est invité
3. Santé. ENTRETIEN. Faut-il se laver tous les jours ? La réponse d'une dermatologue
4. Musique. Macron insulté par Marc Rebillet : les organisateurs du festival demandent à l'artiste de rembourser son cachet
5. Santé. SOPK : quelle est cette maladie hormonale méconnue qui touche une femme sur dix ?

À lire aussi de Environnement

1. Animaux. Deux têtes, deux coeurs, quatre poumons... l'extraordinaire tortue Janus fête ses 25 ans
2. Animaux. Un impressionnant rorqual de 20 mètres de long s'échoue sur l'île de Sein
3. Déco - Maison - Jardin. Jardinage : comment "réparer" un jardin brûlé par la sécheresse ?
4. Santé. Des cas de dengue détectés dans le Sud-Ouest : ce que l'on sait de la prolifération de la maladie
5. Moustique tigre. VRAI OU FAUX. Les moustiques-tigres vous piquent-ils vraiment plus en cette fin d'été ?

Aussi à la une

1. Politique. "Préparez-vous, passez à l'action !" Jean-Luc Mélenchon appelle les Français à marcher sur Paris
2. Faits divers. Miracle : un homme survit à une chute en voiture de 80 mètres dans un ravin
3. Faits divers. Toulouse : ce que l'on sait de l'accident causé par un chauffard qui a fauché quatre piétons dont deux sont entre la vie et la mort
4. Solidarité. 60 ans et bientôt à la rue avec leur vieux chat : à Montauban, Françoise et Dominique en appellent à la solidarité
5. Ligue 1. DIRECT. Ligue 1 : le TFC veut repartir du bon pied ! Suivez en live le match contre Clermont

www.ladepeche.fr © 2022

Logo LaDepeche.fr